

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chambly, tenue à la mairie de Chambly, le 6 octobre 2016, à 17 h.

À laquelle assemblée sont présents mesdames les conseillères Sandra Bolduc, Paula Rodrigues et Francine Guay et messieurs les conseillers Marc Bouthillier, Serge Gélinas, Richard Tetreault et Luc Ricard formant quorum sous la présidence de Me Denis Lavoie, maire.

Sont également présents monsieur Jacques Beauregard, directeur général, et Me Sandra Ruel, greffière.

Monsieur Jean Roy, conseiller, est absent lors de cette séance extraordinaire.

Une période de questions a été tenue conformément à la Loi.

1. Acceptation de l'avis de convocation

2016-10-485

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ PAR madame la conseillère Paula Rodrigues

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal accepte l'avis de convocation tel qu'il a été soumis.

Adoptée

2. Désignation du gagnant du concours d'architecture pour le Pôle du savoir, d'histoire et de la culture

2016-10-486

Considérant que la Ville de Chambly est dans un processus de concours d'architecture pour la création du Pôle du savoir, d'histoire et de la culture;

Considérant que toutes les étapes du concours ont été suivies;

Considérant qu'en deuxième étape quatre (4) firmes ont soumis des projets;

Considérant que les équipes finalistes sont les suivantes :

- Les Architectes FABG/Vincent Leclerc Architecte
- Atelier Big City/L'ŒUF senc
- Atelier TAG et Jodoin Lamarre Pratte architectes en consortium
- ACDF ARCHITECTURE

Considérant qu'après analyse, le comité technique et le jury recommande que le gagnant soit Atelier TAG et Jodoin Lamarre Pratte architectes en consortium;

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ PAR madame la conseillère Sandra Bolduc

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le gagnant du concours d'architecture concernant le Pôle du savoir, de l'histoire et de la culture est la firme Atelier TAG et Jodoin Lamarre Pratte architectes en consortium et leur équipe d'ingénierie.

Adoptée

3. **Adoption du règlement numéro 2016-1346 modifiant le règlement 2015-1324 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville pour l'année 2016 et abrogeant le règlement 2015-1305 et ses amendements**

2016-10-487

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance du présent règlement, renoncent à sa lecture et dispensent la greffière d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Marc Bouthillier

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal procède à l'adoption du règlement numéro 2016-1346 modifiant le règlement 2015-1324 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville pour l'année 2016 et abrogeant le règlement 2015-1305 et ses amendements.

Adoptée

4. **Levée de la séance**

2016-10-488

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Marc Bouthillier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que la séance de l'assemblée extraordinaire du 6 octobre 2016, à 17 h 03, soit levée.

Adoptée

Me Denis Lavoie, maire

Me Sandra Ruel, greffière